

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2018

Le dix-neuf février 2018 à vingt heures trente, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole BILHOU, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Anne CHAUVANCY, Vincent CHARLOT, Françoise MARQUES de FIGUEIREDO.

Procuration : Nicole LE DIEU DE VILLE à Nicole BILHOU

Excusée : Loetitia ROLLIER.

La séance est ouverte à 20h30

Mme Maryline PEYROULET est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- A la suite de la démission de M. Laurent JOUANLONG BERNADOU de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal, le Conseil municipal décide de maintenir le poste vacant et de désigner un nouvel adjoint afin de faciliter la bonne marche de l'administration de la Commune.
Mme le Maire propose la candidature de M. Christophe CARRÈRE. Il n'y a pas d'autre candidature. Il est procédé à un vote à bulletin secret.
Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Nombre de voix pour M. Christophe Carrère : 14
M. Christophe Carrère est élu en qualité de 5^{ème} adjoint au Maire.
- Le Conseil municipal, considérant que l'ensemble des adjoints déjà en fonction bénéficient chacun d'une délégation du Maire, que le nouvel adjoint bénéficiera également d'une délégation dans le domaine du sport et des relations avec les associations et qu'il n'y a pas lieu de d'attribuer d'autres délégations de pouvoir pour assurer la bonne marche de l'administration communale, décide de fixer le taux de l'indemnité de fonction allouée à l'ensemble des adjoints au taux de 16,50% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de de la fonction publique territoriale. Cette indemnité pourra évoluer selon les variations de l'indice 100 majoré applicable aux fonctionnaires. (unanimité)
- Le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés de solliciter auprès du Directeur Académique de l'Éducation Nationale, une dérogation en vue d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018, sur les créneaux horaires suivants : 8h30 – 12h et 14h – 16h30. Préalablement à cette décision, Mme le Maire a rappelé le contexte historique ainsi que la réussite de la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) et chaque conseiller a pu s'exprimer sur le sujet. (Pour : Roger Pedeflous, Nicole Le Dieu De Ville, Nicole Bilhou, Nicole Dufau, Rebecca Lafon, Christophe Carrère, Françoise Marques de Figueiredo / Contre : Francis Landes, Alain Lucot, Olivier Sablé, Anne Chauvancy, Vincent Charlot / Abstention : Monique Sémavoine, Maryline Peyroulet, Jean-Jacques Bordenave).
- Le Conseil municipal décide de recourir aux services du Service de Voirie et de Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour réaliser le projet de la nouvelle voie d'accès à la mairie depuis l'avenue des Pyrénées. Le montant de la prestation s'élèvera à la somme de 9 546 euros. Il autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante avec le Président de l'APGL. (unanimité)

- Il décide également de prolonger pour une durée de deux années supplémentaires la convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local Béarn Pyrénées (EPFL) pour l'acquisition de la parcelle AI n°57 sise 19 avenue du Général de Gaulle, d'une superficie de 1910 m². Mme le Maire est autorisée à signer la convention correspondante avec le Président de l'EPFL. (unanimité)
- Le Conseil municipal confirme sa décision du 3 octobre 2017 d'acquérir à titre gratuit la bande de terrain nécessaire à l'élargissement du haut de la rue Henri IV, entre La rue Corisande d'Andoins et l'allée des coteaux. Il approuve les nouvelles surfaces à acquérir au vu des documents d'arpentages réalisés. Madame le Maire est autorisée à signer les actes en la forme administrative correspondants avec les différents propriétaires concernés. (unanimité)
- Enfin le Conseil municipal était amené à débattre de l'avant-Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal élaboré par les services de la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le Conseil municipal n'émet aucune observation particulière sur les éléments présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.